

(12) BREVET D'INVENTION

- (11) N° de publication : **MA 53281 B1** (51) Cl. internationale : **B60N 2/16; B60N 2/60; B60N 2/58**
- (43) Date de publication : **28.02.2022**

-
- (21) N° Dépôt : **53281**
- (22) Date de Dépôt : **06.09.2019**
- (30) Données de Priorité : **14.09.2018 FR 1871044**
- (86) Données relatives à la demande internationale selon le PCT: **PCT/IB2019/057530 06.09.2019**
- (71) Demandeur(s) : **Martur France Automotive Seating and Interiors Sarl, Le Corosa 1-3 Rue Eugène et Armand Peugeot 92500 Rueil-Malmaison (FR)**
- (72) Inventeur(s) : **PEREZ, Jean Claude ; LOPES, Paul ; LORME, Fabrice**
- (74) Mandataire : **ABU-GHAZALEH INTELLECTUAL PROPERTY (TMP AGENTS)**
- (86) N° de dépôt auprès de l'organisme de validation: EP19780403.2**

-
- (54) Titre : **SIÈGE DE VÉHICULE**
- (57) Abrégé : L'invention concerne un siège de véhicule comprenant un coussin de siège (1) qui est pourvu, au moins sur un côté de celui-ci, d'un élément de protection rigide (13) qui s'étend le long d'un bord inférieur du coussin de siège, et d'un élément de recouvrement souple (15) qui fait partie intégrante ou qui est fixé à la housse de coussin (7) du coussin de siège et s'étend vers le bas entre ledit coussin de siège (1) et ledit élément de protection (13). Grâce à la combinaison dudit élément de protection rigide (13) et de l'élément de recouvrement souple (15), l'invention réalise une solution pour dissimuler les composants métalliques d'ensembles fonctionnels, tels qu'un ensemble de réglage de la hauteur (30), qui sont disposés sous la paroi inférieure du coussin de siège ainsi que d'autres composants métalliques du siège de véhicule disposés sous le coussin de siège, ce qui améliore l'aspect global du siège de véhicule.

Revendications

1. Siège de véhicule comportant un coussin de siège (1) qui comprend une armature de coussin (3), un élément en mousse de coussin (5) monté sur cette armature de coussin et une coiffe de coussin (7) tendue sur cet élément en mousse de coussin et fixée à cette armature de coussin (3), une paroi supérieure (1a), une paroi inférieure (1c) et une paire de parois latérales opposées (1b) ainsi qu'une paire de parois d'extrémité opposées étant définies dans ce coussin de siège (1), cette coiffe de coussin (7) étant tendue sur cette paroi supérieure (1a) et ces parois latérales (1b) de ce coussin de siège et étant fixée à cette armature de coussin (3) sur le bord inférieur de ces parois latérales (1b), dans lequel ce siège de véhicule, au moins sur l'un de ses côtés, est pourvu de:

- un élément d'habillage rigide (13) s'étendant le long du bord inférieur de la paroi latérale (1b) correspondante de ce coussin de siège (1); et
- un élément de couverture souple (15), qui est intégré ou fixé à cette coiffe de coussin (7) et s'étend vers le bas entre cette paroi latérale (1b) de ce coussin de siège (1) et cet élément d'habillage rigide (13),

caractérisé en ce que le bord inférieur de cet élément de couverture souple (15) est fixé sur un premier bord d'une ou plusieurs bande(s) élastique(s) (17), dont un deuxième bord opposé est fixé sur cet élément d'habillage rigide (13) ou sur un composant qui est immobile par rapport à cet élément d'habillage rigide

2. Siège de véhicule selon la revendication 1, caractérisé en ce que ce siège de véhicule, sur ses deux côtés opposés, est pourvu de:

- un élément de couverture rigide (13) s'étendant le long du bord inférieur de la paroi latérale (1b) correspondante de ce coussin de siège (1);
- un élément de couverture souple (15), qui est intégré ou fixé à cette coiffe de coussin (7) et s'étend vers le bas entre cette paroi latérale (1b) de ce coussin de siège (1) et cet élément de couverture rigide (13).

3. Siège de véhicule selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que le bord supérieur de cet élément de couverture souple (15) est fixé sur cette coiffe de coussin (7) en correspondance du bord inférieur de cette paroi latérale (1b) de ce coussin de siège (1).

4. Siège de véhicule selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'une seule bande élastique (17) est prévue, cette bande élastique ayant une extension sensiblement égale à l'extension de cet élément de couverture souple (15).

5. Siège de véhicule selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'une pluralité de bandes élastiques (17) est prévue, ces bandes élastiques étant disposées de manière discrète

le long du prolongement de cet élément de couverture souple (15), de préférence également espacées le long du prolongement de cet élément de couverture souple (15).

6. Siège de véhicule selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce qu'un évidement (19) est prévu dans la partie supérieure de cet élément d'habillage rigide (13) et qu'une couverture élastique (21) est montée sur le bord de cet évidement (19).

7. Siège de véhicule selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que cet élément d'habillage rigide (13) est réalisé en un matériau plastique rigide.

8. Siège de véhicule selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que cet élément de couverture souple (15) est réalisé en tissu, cuir ou matériau similaire.

9. Siège de véhicule selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que ce siège de véhicule est pourvu d'un ensemble de réglage en hauteur (30) et/ou d'un ensemble de glissement (20) qui sont agencé(s) au moins partiellement au-dessous de cette paroi inférieure (1c) de ce coussin de siège (1).